

régime économique dépassé, et l'on voudrait que l'agriculture fonctionne selon ces principes périmés. Le bill de commercialisation dont nous sommes saisis maintenant essaie de coiffer l'ancien régime et le nouveau. A mon avis, il tombe, dans bien des domaines, entre les deux, et l'on veut que l'agriculteur continue de fonctionner comme par le passé. Le bill vise à lui donner plus de pouvoir de négociation, et y parvient peut-être dans une certaine mesure mais, à mon avis, il ne convient pas et n'amènera pas les résultats escomptés.

Notre économie a changé au cours des dernières années. La concentration de la puissance économique et l'influence de la technologie sur tous les aspects de l'activité économique ont toutes deux influé sur l'agriculture et sur chacun des autres secteurs de l'économie. A mon avis aucun secteur de l'économie ne peut fonctionner avec succès individuellement et isolément. Je trouve que toutes les industries et tous les secteurs économiques doivent fonctionner dans le cadre du monde économique qui existe actuellement. Un fonctionnement raisonnable, qui ne causerait ni souffrances ni privations, ne peut se concevoir que dans le cadre d'une planification économique. On reconnaît généralement aujourd'hui que la planification économique doit être instaurée. Il s'agit de savoir comment et par qui. C'est là que le bill demande à être étudié.

• (9.40 p.m.)

J'aimerais rappeler rapidement aux députés le rapport minoritaire du comité des finances sur la question des taux d'intérêt et de l'inflation. Ce rapport minoritaire a été présenté par le député de Waterloo (M. Saltsman) et moi-même au nom des députés NPD. Nous préconisons une politique globale des revenus, qui toucherait l'agriculture. Si cette politique était adoptée, les agriculteurs de profession seraient assurés d'un niveau de revenus suffisant et d'une existence agréable dans la voie qu'ils ont choisie. Il nous faut examiner ce bill de commercialisation dans ce contexte, parce qu'on ne voit pas clairement où il mènera les cultivateurs. Il fixe des principes directeurs, mais il ne sort pas de l'ancien système dont je parlais il y a quelques minutes.

L'étude des prix dans le contexte du bill ne suffit pas. Nous devons aussi examiner toute la question du revenu. Le bill n'y touche pas du tout. Le rapport minoritaire sur les taux

d'intérêt et l'inflation abordait aussi la répartition du capital. Nous devons aussi considérer la nécessité d'une juste affectation de capital à l'agriculture, à des taux d'intérêt raisonnables. Le rapport demandait aussi des indemnités pour les victimes de l'inflation. Sauf peut-être certains titulaires de pensions de vieillesse et des personnes ayant un petit revenu fixe, aucune industrie ni sûrement, aucun groupe de personnes n'ont souffert davantage des effets de l'inflation que les agriculteurs.

Finalement, j'estime que nous vivons dans un monde nouveau, où la loi traditionnelle de l'offre et de la demande ne peut plus résoudre nos problèmes. C'est donc du gouvernement et à l'action publique de résoudre certaines de nos difficultés. On établirait donc un conseil de commercialisation des produits agricoles qui, en soi, n'a rien de répréhensible. D'après le bill, le Conseil peut, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, soumettre des mesures, propositions, et autres instances. Mais compter sur le Conseil pour établir des politiques adéquates, ça ne suffit pas. Avec les meilleures intentions et malgré les plus grands efforts, nul conseil ne pourrait s'en tirer sans un certain appui du gouvernement.

Le gouvernement doit attribuer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de plans efficaces. Ce bill ne prévoit rien à ce chapitre. Certes, je ne m'attends pas que tous les aspects d'une politique agricole pertinente soient détaillés dans le projet de loi. Le bill me paraît un moyen—sinon le moyen idéal—de rechercher des solutions aux problèmes agricoles. L'usage qui en sera fait dépendra et du gouvernement et des agriculteurs.

Une question importante abordée au cours du débat a été celle de la participation des cultivateurs. Où mentionne-t-on le cultivateur? A-t-il un rôle important et significatif à remplir. Comme l'ont signalé un certain nombre de députés, rien ne garantit que les cultivateurs feront partie des commissions établies aux termes de ce projet de loi. Je soutiens que la participation et la collaboration des cultivateurs sont indispensables au succès de cette mesure. Nous avons souvent entendu les porte-parole du gouvernement parler de la nécessité de nous engager dans la voie de la démocratie de participation. Le libellé de ce projet de loi est une négation et un rejet de tout ce que le gouvernement a dit à ce sujet. Nous aurons un Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Les membres des diverses commissions établies